

14 décembre 2021

**CRÉER UN**

# **réseau transeuropéen de transport**

**VERT ET EFFICACE**

**Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) met en place un réseau européen de chemins de fer, de voies navigables intérieures, de liaisons de transport maritime à courte distance et de routes. Il relie les grandes villes et les principaux ports, aéroports et terminaux. Ce réseau est essentiel au fonctionnement du marché intérieur, car il garantit l'efficacité du transport de marchandises et de passagers.**

**Le réseau sera rendu plus écologique, plus efficace et plus résilient.**

**1**

## **Durabilité**

Réduire la congestion, les émissions dues aux transports et l'incidence sur le changement climatique

**2**

## **Cohésion**

Relier les villes et régions de l'UE, y compris les zones rurales et les régions reculées

**3**

## **Efficacité**

Supprimer les goulets d'étranglement et combler les lacunes sur le réseau de transport

**4**

## **Accroissement des avantages pour les utilisateurs**

Améliorer les services de transport pour les citoyens et les clients du fret

Le réseau de transport de l'UE devrait être **plus sûr, plus durable, plus rapide et plus pratique pour ses utilisateurs**. Nous souhaitons que davantage de personnes prennent le train et que davantage de marchandises soient transportées par chemin de fer, par voies navigables intérieures et par transports maritimes à courte distance.



Vitesse d'au moins 160 km/h pour toutes les lignes de transport de voyageurs sur les principaux tronçons ferroviaires du RTE-T



Sur l'ensemble du réseau, possibilité pour les camions d'être transportés par des trains



Aires de stationnement sûres et sécurisées pour les chauffeurs commerciaux, équipées d'une infrastructure pour carburants alternatifs



Liaison des grands aéroports au rail, si possible à grande vitesse



Augmentation du nombre de centres de transbordement multimodaux pour le fret ainsi que de gares multimodales pour les passagers



Jeter les bases du déploiement de carburants alternatifs (tous modes de transport confondus) et de terminaux multimodaux

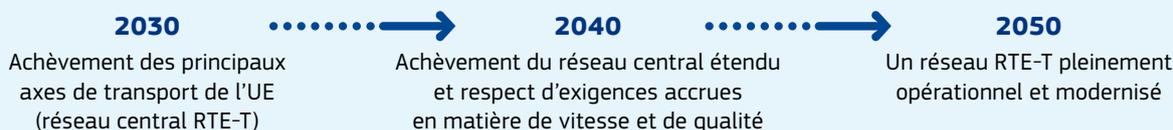


424 villes de l'UE doivent adopter un plan de mobilité urbaine durable (PMUD)

## **AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES**

- **Augmentation attendue du PIB de 2,4 % d'ici à 2050** par rapport à la situation actuelle.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 0,4 % d'ici à 2050, en s'orientant davantage vers le rail et les voies navigables intérieures, en plus de la fixation de normes d'émission pour les voitures et les camionnettes.
- **Création de 840 000 nouveaux emplois** - soit une augmentation de 0,5 % d'ici à 2050.
- **Mobilisation de fonds** pour les infrastructures de l'UE, par exemple au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement et grâce à des prêts privés.

## CHRONOLOGIE



## LE RÉSEAU EN CHIFFRES

Le réseau en chiffres (2021)	Réseau total	Réseau central
Longueur du réseau ferroviaire	119 078 km	64 572 km
Longueur du réseau routier	108 597 km	47 318 km
Longueur du réseau de voies navigables intérieures	15 451 km	15 451 km
Nombre de ports maritimes	282	66
Nombre de ports intérieurs	229	57
Nombre de ports «maritimes et intérieurs»	40	26
Nombre d'aéroports	317	82
Nombre de nœuds urbains	424	337
Nombre de terminaux rail-route	251	126

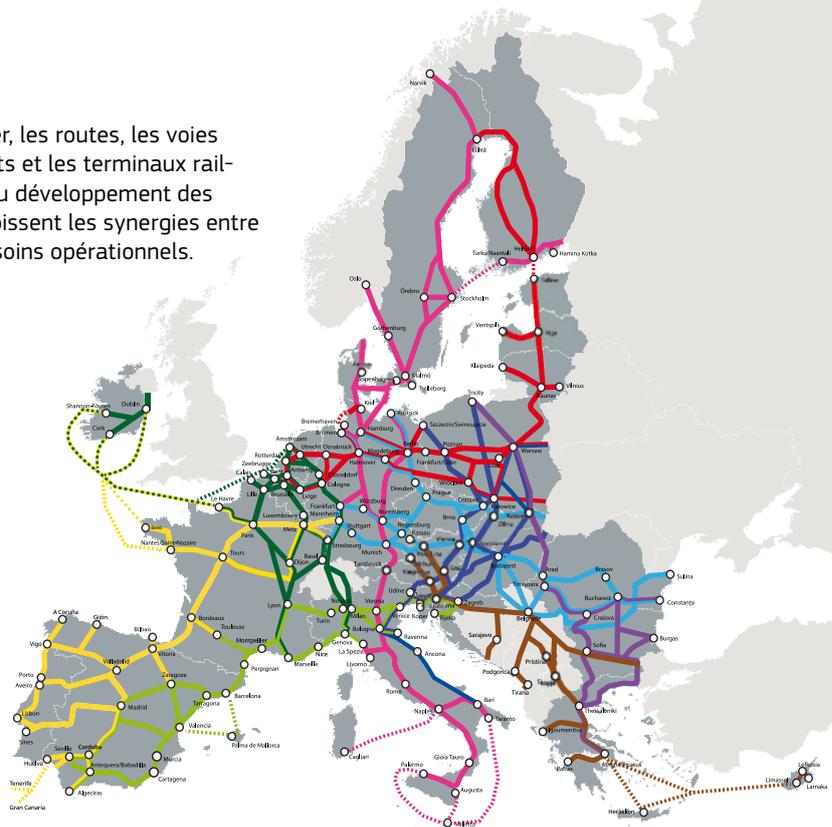
## 9 CORRIDORS DE TRANSPORT EUROPÉENS

Intégrant:

- des corridors du réseau central
- des corridors de fret ferroviaire

Les corridors comprennent les chemins de fer, les routes, les voies navigables intérieures, les ports, les aéroports et les terminaux rail-route. Ils assurent la cohérence sur le plan du développement des réseaux, évitent les doubles emplois et accroissent les synergies entre la planification des infrastructures et les besoins opérationnels.

- ATLANTIC
- NORTH SEA - ALPINE
- NORTH SEA - BALTIC
- SCANDINAVIAN - MEDITERRANEAN
- BALTIC SEA - ADRIATIC SEA
- RHINE - DANUBE
- MEDITERRANEAN
- WESTERN BALKANS
- BALTIC - BLACK - AEGEAN SEAS



© Union européenne, 2021.  
 La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.